



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

Fédération Syndicale Unitaire

NOVEMBRE 2002

ISSN 1245-1568

Elections professionnelles CAPD et CAPN

VOTEZ SNUipp / FSU

70% de la profession en grève le 17 octobre!
Plus de 2 500 manifestants à TOULON et à DRAGUIGNAN.

 **FICHE PROMOTION**
page 6
Renvoyez-la sans attendre

Sommaire

Page 1	Votez SNUipp / FSU
Page 2	Bulletin d'adhésion SNUipp Var
Page 3	Formation Continue RDV le 20 novembre / Langues Vivantes / Aides Educateurs
Pages 4 et 5	Suites de l'action/ s'adresser aux parents/ Elections professionnelles Comment voter ?
Pages 6 et 7	Promotions : Fiche de contrôle syndical / tableaux d'avancement / explications / calcul barème
Page 8	Brèves varoises/ AIS / Réunion du 9 nov/ Réunions Sections locales

Section départementale du SNUipp Immeuble Le Rond Point



Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

Directrice de la publication
Gilberte MANDON

Mensuel : n° 123

Prix au numéro : 5 F ou 0,76 E

N° de commission paritaire :

3 711 D 73 S

Imprimé par Manugraph La Seyne

Vous allez élire, pour 3 ans, vos délégué(e)s du personnel.
Vous allez aussi déterminer la représentativité syndicale dans les différentes instances paritaires où sont traitées toutes les questions qui vous touchent au quotidien : carrière, mouvement, promotions, stages, carte scolaire, droits sociaux...

C'est dire toute l'importance que revêt ce vote.

Une forte participation marquera votre attachement au paritarisme, au respect des droits syndicaux, au droit d'être représenté et défendu face à l'administration par des délégués élus démocratiquement. Ce droit n'est pas inscrit dans le marbre !

Dans le Var, comme au plan national, le SNUipp est le premier syndicat des instits et des PE. **Le SNUipp est un outil au service de la profession, il est votre meilleure garantie.**

L'application des mêmes règles pour tous, le refus de tout passe droit, la garantie de l'équité et de la transparence, c'est l'engagement tenu en permanence par vos élu(e)s SNUipp.

En votant massivement SNUipp à la CAPD et à la CAPN,

- vous renforcerez l'UNITE de la profession face à l'administration,
- vous choisirez le syndicat qui mène les luttes pour vous défendre,
- vous contribuerez à la défense du service public et laïque d'éducation, pour qu'il dispose de vrais moyens pour assurer la réussite de tous les élèves, pour faire de l'Education LA priorité.

**Votez pour un syndicalisme unitaire, pluraliste et combatif.
Votez dès réception du matériel, votez et faites voter SNUipp.**

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique dans une fédération renouvelée, la FSU

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
contre pour m'adresser les publications nationales
éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
informations professionnelles et de gestion de ma
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
formations dans des fichiers et des traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE



Bulletin d'adhésion 2002/2003

Mr/Mme/Mlle NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de sortie de l'IUFM : _____

Adresse (Domicile) : _____

Code postal _____ Commune : _____

Email : _____

Code école 083 _____

Lieu d'exercice : _____

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt.

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon : __

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Nomination : Titre Définitif ou PROVISoire

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : _____

Mode de paiement : CCP ☐ Chèque bancaire ☐

Prélèvements fractionnés* ☐

2 3 4 6

* Nous vous enverrons le formulaire à remplir et à signer.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U

Date : ____/____/____

Signature : _____

Grille de COTISATIONS 2002/2003

La cotisation à 50 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 102 E,
vous aurez droit à une réduction d'impôt de 51 E.
Votre cotisation réelle sera donc de 51E.

50 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2002/2003 sera déductible des impôts 2003.

Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2003.
Les adhérents 2001/02 vont recevoir leur attestation pour les impôts 2002.

Instituteurs		Profs d'école	
Echelon	Euros	Echelon	Euros
3	96	3	102
4	102	4	108
5	108	5	114
6	114	6	126
7	120	7	132
8	126	8	144
9	132	9	150
10	138	10	162
11	144	11	168

PE Hors classe	
HC ech 4	162
HC ech 5	174
HC ech 6	180

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	36
Stagiaire PE2 / LC PE	72

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 220 E par mois	78
Retraités ayant plus de 1 220 E par mois	90

Ajouter selon situation	EUROS
Directeur de 2 à 4 classes	3
de 5 à 9 classes	6
de 10 classes et plus	9
Instituteur spécialisé / IMF	3
Conseiller pédagogique	6
Directeur de SES/SEGPA	12

Disponibilité	66
Mi-Temps	78

Pegc			
Echelon	Euros		Euros
6	114	HC 5 ech	168
7	120	HC 6 ech	180
8	126		
9	132	CI excep 3 ech	192
10	138	CI excep 4 ech	204
11	150		

Aides Educateurs	48 Euros
------------------	----------

FORMATION CONTINUE

Le SNUipp vous invite à une réunion-débat

**Mercredi 20 Novembre
de 14 h à 17 h
à La Garde**

Maison Communale G. Philipe (salle 105)

- contenus des stages
- attentes et besoins des enseignants
- droit à la formation, l'accès de tous,
- les modes de désignation des stagiaires...

et toutes les questions que vous porterez pour nous aider à mieux intervenir dans les instances paritaires lors de l'élaboration du Plan de Formation Continue (CTPD et CTPA) et lors de la désignation des stagiaires (de la compétence de la CAPD).

FORMATION CONTINUE

Modalités d'inscription

- Cette année encore, la saisie des vœux ne peut se faire que par Internet, ce que nous regrettons vu les possibilités d'accès actuelles des collègues...
- A la demande du SNUipp, à titre expérimental, la saisie se fait en deux temps :
 - du 9 au 22 octobre (stages 3 semaines janvier)
 - en janvier (stages 3 semaines mars et mai)
- Aucune réponse sur les possibilités d'accès des collègues remplaçants, spécialisés, TRS, à mi-temps...
- Sur les contraintes, lire aussi le courrier adressé à toutes les écoles par le SNUipp le 10 octobre 2002.

Evolution du plan de formation par rapport à 2001/2002, concernant les stages longs remplacés par les PE2.

- **diminution globale du nombre** : on passe de 34 à 30. Ceci devrait impliquer un nombre plus important de stagiaires par stage.
- **diminution du nombre de stages accessibles aux enseignants de cycle 1** (de 15 à 10), alors que ce nombre reste constant pour les cycles 2 et 3 (17 pour le cycle 2 de 19 à 20 pour le cycle 3).
- **réduction du nombre de stages longs consacrés aux TICE** (de 6 à 2) "compensés" par une augmentation des stages de circonscription consacrés à ces mêmes TICE, mais stages courts et à public désigné (de 1 à 7).

Venez donner votre point de vue :

participez à la réunion organisée par le SNUipp
mercredi 20 Novembre à La Garde

Vous avez demandé un stage ?

Pour un suivi de votre candidature, pensez à communiquer au SNUipp :
votre nom, votre prénom, votre cycle et votre classe,
les codes des stages demandés.
Une commission devrait avoir lieu d'ici fin novembre.

Enseignement des langues vivantes

"Le SNUipp revendique que cet enseignement soit assuré par des enseignants du 1er degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominante sur le temps de travail." (motion Congrès de Tours)
Certains IEN font pression sur des collègues habilités pour imposer des décloisonnements dans l'école pour assurer l'enseignement d'une langue.

Les textes précisent que les échanges de service (D90-788 du 6.9.90 et NS 91-065 du 11.03.91) **ne constituent pas une obligation** et indiquent un maximum horaire : 3h/semaine au cycle 2 et 6h/semaine au cycle 3. L'organisation pédagogique d'une école relève de la compétence du conseil des maîtres, la question de l'apprentissage des langues vivantes concerne l'ensemble de l'école. Cet apprentissage n'est obligatoire qu'au cycle 3 jusqu'à la rentrée 2005 a du 28.06.02).

L'habilitation (C 2001-222 du 29.10.01) **ne doit pas conduire à des décloisonnements imposés**. Il est question "d'**encourager**" ceux qui le souhaitent à participer à l'enseignement des langues. En tout état de cause, la contrainte sur les personnels ne saurait pallier les difficultés de mise en oeuvre des décisions ministérielles.

Les AE lors de la manif du 17 octobre 2002 à Toulon

AIDES EDUCATEURS

Plus de 70 Aides Educateurs présents le 10 octobre à la demi journée d'info syndicale du SNUipp...malgré le déluge et les conditions d'accueil !

Les principaux échanges ont porté sur le devenir des AE en fin de contrat, la formation et la poursuite du dispositif. Pour la grève du 17 octobre, les AE ont souhaité être placés en tête de la manif. C'est ce qui a été fait. Une présence remarquée par les médias ! Il faut continuer.

➤ Les Aides Educateurs sont appelés à voter pour élire leurs représentant(e)s au Conseil Académique le 5 décembre.
Votez pour la liste SNUipp / SNES / FSU.

➤ Les AE voteront également (et pour la première fois) aux élections prud'homales le 11 décembre.

Faites entendre votre voix ! Votez pour la liste FSU.

La FSU a présenté des listes dans les 3 Conseils de Prud'hommes du Var, pour le collège "Activités diverses" qui concerne les AE.

POUR L'EGALITE *S'adresser aux parents*

A la rentrée des vacances de la Toussaint vont se réunir les premiers **conseils d'école** de l'année. **C'est l'occasion d'avoir un échange entre enseignants, parents et élus** sur le fonctionnement de l'école, sur les difficultés rencontrées et sur les conséquences des décisions du gouvernement sur l'école :

- **le départ des aides-éducateurs** et la suppression de certaines activités, de certains ateliers,
- **l'insuffisance des créations de postes d'enseignants** malgré la hausse démographique et les retards,
- **la politique d'intégration des enfants handicapés sans moyens adéquats,**
- **la régression de la formation continue** des enseignants qui ne permet même pas, entre autres, d'appliquer les priorités ministérielles et les divers dispositifs,
- **la baisse des crédits** pour financer les différents projets dans les écoles,
- **la mise en place chaotique de l'enseignement des langues vivantes,**
- **les difficultés d'application des nouveaux programmes** en raison du manque de crédits (achat d'ouvrages littéraires dont l'étude est rendue obligatoire au cycle 3 par exemple),
- **la politique de décentralisation annoncée** dont les effets sur les écoles aggraveront les inégalités existantes et institutionnaliseront les différences de traitement sur le territoire.

Réactions et actions dans chaque école

Chaque conseil d'école peut prendre l'initiative d'une motion votée par l'ensemble de ses membres ou plus largement d'une pétition proposée aux familles pour dénoncer des choix qui vont nuire au fonctionnement quotidien de l'école mais aussi pour définir les besoins en terme de taux d'encadrement, de personnel supplémentaire, d'aide et de soutien aux élèves en difficultés, de temps pour fonctionner, de moyens matériels (déplacements et équipement) Cette motion-pétition sera adressée au Ministère et à l'IA.

Un double au SNUipp permettra de regrouper les demandes, de les globaliser et de les faire apparaître en carte scolaire par exemple...

Grève du 17 octobre : un succès !

Dans le Var, 70% de la profession en grève, 2 500 manifestants à Toulon et à Draguignan. Cette journée de mobilisation pour la priorité à l'éducation a été un succès.

Avec les choix annoncés en matière de budget 2003 mais aussi de décentralisation, le gouvernement avait pris le risque de voir la profession se mobiliser dans son ensemble. C'est chose faite !

La grève a été réussie dans tous les secteurs et toutes les catégories de personnels.

Comment ne pas s'alarmer quand la priorité absolue est donnée à la sécurité, la justice et la défense et que l'éducation des jeunes est relayée au second plan ?

Comment ne pas être inquiets quand le gouvernement prône une décentralisation accrue et s'apprête à transférer aux collectivités locales un certain nombre de charges qui incombent jusqu'ici à l'Etat ?

Ces nouvelles inquiétudes viennent s'ajouter au ras-le-bol déjà ressenti depuis quelque temps (alourdissement des tâches, multiplication des priorités, langues vivantes, nouveaux programmes, informatique...).

On nous en demande toujours plus sans sortir de la configuration "1 maître = 1 classe" et sans nous donner les moyens d'assurer correctement nos missions essentielles.

Le succès de cette journée de grève a été remarqué par l'ensemble des médias. La grève du 17 a reçu le soutien de l'opinion publique : 73% des français avec les grévistes (sondage institut CSA Opinion). Cette grève a été soutenue par une grande partie des parents d'élèves, dont la FCPE, et par les étudiants, dont l'UNEF.

LE 17 OCTOBRE APPELLE DES SUITES...

La FSU avait annoncé la grève du 17 comme première étape d'un processus de mobilisation pouvant s'élargir à l'ensemble de la **Fonction Publique**. Cette demande d'une suite rapide, voire élargie, c'est également ce qui est ressorti de l'Assemblée Générale des grévistes varois. **Les cinq organisations syndicales qui avaient lancé l'appel à la grève du 17 (FSU, CGT, CFTD, UNSA et FAEN) se sont rencontrées au soir de la grève et ont lancé une nouvelle adresse au Premier Ministre** (voir courrier sur le site du SNUipp 83). **Elles se rencontrent à nouveau le lundi 4 novembre.** Au moment où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas les décisions d'actions qui seront prises. Les médias en rendront compte. Nous vous informerons au plus vite...

Manif du 17 octobre 2002 à Toulon.. en arrivant à la Préfecture

Soulignons également la forte mobilisation lors de la manif à Marseille le vendredi 25 octobre (pendant les vacances) : 8 000 manifestants à l'appel de : FSU, CGT, CFTD, UNSA... contre la décentralisation annoncée par Raffarin, au moment où se tenaient les "assises des libertés locales"

Elections Professionnelles CAPD et CAPN

Le vote commence dès le 5 NOVEMBRE.

Ce vote obéit à des consignes strictes. Soyons vigilants pour respecter le dispositif.

Vous vous posez une question ?
Contactez le SNUipp
04.94.20.87.33.

**Aucun vote ne se fait par dépôt :
tout vote par correspondance doit être posté.**

Deux votes à émettre
matériel bleu pour la
CAPD,
matériel blanc pour
la CAPN.



La CAPD est consultée par l'IA sur tous les problèmes concernant les personnels : titularisation, mouvement, avancement, changement de département, les différentes listes d'aptitude (direction d'école, intégration PE, Hors-Classe), les départs en stage, les congés de Formation Professionnelle, travail à mi-temps, disponibilité, détachement...

La CAPN est compétente pour les permutations informatisées, l'avancement des détachés, les stages longs...

Vos élu(e)s SNUipp défendent vos droits dans la transparence et l'équité.

Les instances paritaires ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947. Le paritarisme garantit aux personnels un statut, des droits sociaux et syndicaux.

**Défendez vos droits
en votant massivement !**

Dans le Var, la participation des instits et des PE à ces élections a toujours importante (78,4 % de votants en décembre 99).

VOTEZ MASSIVEMENT !

**VOTEZ SNUipp / FSU
à la CAPD et à la CAPN**

➤ Pour les collègues des écoles de moins de 8 classes, ainsi que tous les collègues remplaçants, exerçant en réseaux, SEGPA ou dans d'autres structures, en CLM, CLD, congé parental...

VOTE PAR CORRESPONDANCE

avec le matériel que vous recevrez le mardi 5 novembre à domicile.

Le vote est individuel.

Votez dès réception du matériel, par courrier, à l'Inspection Académique.

Tout vote qui ne sera pas arrivé le 3 décembre au matin à l'IA ne sera pas pris en compte.

➤ Pour les écoles de 8 classes et plus,
LE JOUR DU VOTE est le 3 décembre, de 9 h à 15 h, avec isoloir, urne et émargement des 2 listes.

Attention !

Il n'y a pas de dépouillement dans les écoles !

Un collègue exerçant dans une école à 8 classes et plus et absent ce jour-là doit voter par correspondance dans son école.

Votez SNUipp - FSU

débattre

rassembler

innover

informer

écouter

agir

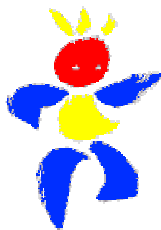
avancer

créer

défendre

Défendre l'école et les enseignants au quotidien.
Mouvement, promotions, carte scolaire, stages...

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2002/2003

Grand-Choix*

Choix*

Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2003

Choix*

Mi-Choix*

Ancienneté*

Le SNUipp est le premier syndicat de la profession.

Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration.

Les vérifications faites, cette fiche vous sera retournée après la CAPD des promotions vous concernant.

Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse !

Echelon actuel :

Date de votre dernière promotion : Le

Nom, prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Date d'intégration dans le corps des Profs d'école :

Le

Reliquat d'ancienneté :

Nom de l'école : Commune :

Éléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2002 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le 19

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....19.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le Note :

Le Note :

Le Note :

3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2002)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON

Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON

(entourer la réponse)

Allocation IUFM

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp
(ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
Mode

Non promu(e)
Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division.

 **Le SNUipp revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide.** C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous...

Aussi les délégués du personnel du SNUipp veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 2002/2003**

⇒ **Promotions instits = année civile 2003**

♦ Vous n'êtes pas forcément promouvable cette année.

Pour le savoir, ajouter à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

Exemple : Pour un PE, vous avez été promu(e) au 5^{ème} échelon le 1/3/99 : vous étiez promouvable au GC le 1/9/01 (+ 2 ans 6 mois), vous n'avez pas été promu (promotions 01/02), vous étiez promouvable au choix le 1/3/02 (+ 3 ans), vous n'avez pas été promu (promotions 01/02), vous serez promu cette année à l'ancienneté au 1/9/02 (promotions PE du 1/9/02 au 31/8/03).

♦ Le nombre de promu(e)s au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :

au choix : 30 % des promouvables,

au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

♦ Le passage à l'ancienneté est automatique.

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2002. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 17 ans)
+ 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,

pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,

2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,

3/ l'âge (le plus âgé).

Avancement Instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois

Avancement P E

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans		2 ans 6
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^{ème} - 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6	5 ans 6

ASA = Avancement Spécifique Ancienneté

(cf BO n°19 du 11.5.95)

prise en compte du temps passé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94.

Cela permet d'avancer la date d'effet d'une promotion (maxi 3 mois) une seule fois dans la carrière.

Allocation IUFM

La période allocataire est prise en compte à raison d'un tiers de sa durée.

Cela permet d'avancer la date d'effet d'une promotion (changement d'échelon) une seule fois dans la carrière.

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.	13	13.	14	14	14.	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.	16	16.	17	17	17.	18
Prof Ecole -		10	11	12	12.	13	13.	14	15	15	15
Prof Ecole -			14	15	15.	16	16.	17	18	18	18

Vos élu(e)s du personnel SNUipp (CAPD Var)

Titulaires	1 ^{ers} suppléants	2 ^{èmes} suppléants
Michel FORTUNA	Claude THIBAUT	Bernadette BLENNY
Dominique AMET	Sylvie BOURRELY	Jean-Luc PERETTI
Françoise DENIS	Emmanuel TRIGO	Sylvie GELARDO
Michel MARTINEZ	Philippe ALLIE	EmmanuelleTAUDO
Nathalie CARENA	David GIRAUD	N
Michel BONJARDINI	Pascale LA ROSA	Régis LOUP

Vos élu(e)s SNUipp vous défendent face à l'administration dans un souci constant d'équité, de transparence et d'efficacité.



CAPD promotions prévue en décembre

Votez SNUipp

Réunions Sections

TOULON

**Jeudi 7 Novembre, à 17 h 30
à l'école maternelle J. Ferry Toulon**

LA SEYNE

**Vendredi 15 Novembre à 17 h
à l'école maternelle P. Semard La Seyne**

LA GARDE

**Vendredi 15 Novembre à 17 h
à l'école élémentaire Zunino 2 La Garde**

DRAGUIGNAN

**Vendredi 29 Novembre à 17 h 15
FSU Bourse du Travail Draguignan**

A l'ordre du jour :

- suites de l'action,
- élections professionnelles,
- questions locales (logements, relations mairies, relations IEN...)

Le Conseil Syndical SNUipp Var se réunira vendredi 22 novembre à 18 h 30 à La Garde (G.Philipe).

Brèves varoises

Administratives

Permutations informatisées :

la circulaire de l'IA est arrivée dans les écoles :

saisie du 8 au 26 novembre, se reporter au BOEN n° 37 du 10 octobre 2002.

Liste d'aptitude Direction d'Ecole 2 classes et plus : s'inscrire avant le 18 novembre

Stage DDEEAS (Direction SEGPA...) : s'inscrire avant le 22 novembre

Liste Complémentaire PE

au 22 octobre : 7 recrutements sur l'Académie, dont 2 pour le Var.

Le recrutement devrait se poursuivre en novembre.

Sécurité Responsabilités Sorties scolaires

Répondre aux questions des enseignants

➤ C'est ce que le SNUipp a commencé à faire avec la publication d'un guide envoyé à chaque enseignant à la rentrée 2002. Vous pouvez encore vous le procurer en le demandant au SNUipp Var (04.94.20.87.33).

➤ C'est ce que le SNUipp continue à faire en organisant une réunion d'information syndicale sur ces questions le

**samedi 9 novembre
de 9 h à 12 h**

**à l'Université de La Garde
(amphi T' 302)**

parking étudiant, entrée Sud

avec la participation de Gilbert

CASTELLI, responsable national du

SNUipp et co-auteur du livre

"La responsabilité des enseignants"

et d'un intervenant spécialisé.

AIS

Totalement oublié du gouvernement, l'enseignement spécialisé va mal !

Les besoins sont criants : postes vacants,

voire fermés, manque de psychologues et de rééducateurs, fonctionnement des réseaux, formation à distance, formation CAPSAIS...

Tous les collègues sont concernés par l'aide aux enfants en difficulté, l'Adaptation et l'Intégration Scolaire.

Le SNUipp invite les collègues à dénoncer les problèmes au quotidien et à nous faire part de leurs difficultés.

Le SNUipp intervient auprès de l'IA.

Nous y reviendrons dans notre prochaine publication.

Réunion d'info syndicale SNUipp Draguignan samedi 28 septembre



Partir enseigner à l'étranger

Réunion d'information ouverte à tous

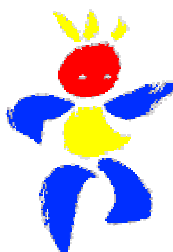
**Mercredi 13 novembre
de 14h à 17h à Carnoules
Salle du Moulin à Huile**

Avec Philippe SEVERAC, responsable national, secteur *Hors de France* du SNUipp

RAPPEL :

Réunion d'info syndicale organisée par le SNUipp sur le temps de travail

**GRIMAUD Ecole Les Migraniers
samedi 16 novembre, 8 h 30 à 11 h 30.**



**Syndiquez-vous
au SNUipp / FSU**